

PROVISOIRE

E/2003/SR.36
27 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 36ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 16 juillet 2003, à 10 heures

Président : M. SHARMA (Népal) (Vice-Président)
puis : Mme RASI (Finlande) (Vice-Présidente)

SOMMAIRE

Rôle du Conseil économique et social dans le cadre de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (*suite*)

Application et suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :

- a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.03-63228 (F) NY.07-34916 (F)

En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), M. Sharma (Népal), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Rôle du Conseil économique et social dans le cadre de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (point 4 de l'ordre du jour) (suite) (A/57/48; E/2003/67, 83 et 87; E/2003/L.27)

M. Tzantchev (Bulgarie), Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dit que, conformément à la résolution A/57/48, paragraphe 27 b), de l'Assemblée générale, il doit rendre compte des progrès réalisés dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies au titre des points pertinents de l'ordre du jour du Conseil du commerce et du développement. Centre de coordination dans le système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement, la CNUCED a incorporé dans son programme de travail les textes pertinents issus de la Conférence ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable. La CNUCED intervient également en tant que coordonnateur du Groupe de travail sur le commerce du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales qui rassemble ses travaux et ceux des commissions régionales des Nations Unies pour les questions de commerce.

Dans le nouveau contexte du Consensus international sur le rôle du commerce comme moteur de la croissance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, le Conseil du commerce et du développement a réalisé son examen annuel des développements intervenus dans le système commercial international, et des progrès réalisés dans l'application des textes issus des conférences. Lors de la quarante-huitième session d'octobre 2002, il a intégré dans son débat de haut niveau un examen des développements et questions du Programme de travail d'après Doha intéressant tout particulièrement les pays en développement. Il a examiné et approuvé une assistance technique et un programme de renforcement

des capacités dans le domaine des accords et des négociations commerciaux multilatéraux, y compris l'adhésion à l'OMC. Le Programme vise à offrir une assistance pratique aux pays, en exprimant clairement leurs intérêts en matière de développement dans des domaines de négociation essentiels tels que le traitement spécial et différencié, l'agriculture, les services, la politique de concurrence et les investissements. Le Conseil du commerce et du développement a encouragé une collaboration accrue entre la CNUCED et l'OMC dans leurs programmes d'assistance technique d'après Doha, notamment dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

Dans le contexte du suivi du Consensus de Monterrey, la CNUCED a prévu une instance intergouvernementale pour débattre des politiques et de la réalisation d'un consensus sur le commerce, les flux de capitaux et leurs conséquences pour le développement. Deux réunions majeures se sont tenues en 2002 afin de traiter les questions relatives aux investissements issues du Consensus de Monterrey et du programme de travail de Doha. La première de ces réunions s'est intéressée aux approches bilatérales et régionales de la coopération multilatérale en relation avec les investissements transfrontaliers à long terme, tandis que la seconde s'est intéressée aux investissements étrangers directs en termes de développement, s'agissant de l'interface commerce-investissement.

M. Benmellouk (Observateur du Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il se félicite de la déclaration du Président du Conseil du commerce et du développement, espérant que l'année prochaine le débat consacré aux questions de coordination du Conseil sera davantage interactif, impliquant toutes les parties concernées, notamment le Conseil du commerce et du développement.

Projet de résolution sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (E/2003/L.27)

M^{me} Ahmed (Malaisie), présentant le projet de résolution, dit qu'il a été soumis par M. Sharma (Népal), Vice-Président, sur la base de consultations informelles. Il traduit l'engagement du Conseil à

mettre en œuvre la résolution 57/270B de l'Assemblée générale du 23 juin 2003.

Le Président dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

M. Leglise-Costa (France) demande que le projet de résolution soit disponible dans toutes les versions linguistiques.

La séance est suspendue à 10 h 40 et reprend à 11 h 5.

Le projet de résolution est adopté.

M. Fox (États-Unis d'Amérique) dit que la résolution qui vient d'être adoptée vise à faciliter la préparation du programme de travail pluriannuel en vue du débat consacré aux questions de coordination du Conseil. Toutefois, sa délégation aurait préféré des discussions et des décisions plus profondes dans le cadre du débat consacré aux questions de coordination de 2003. Au lieu de décider de la façon de suivre et d'appliquer le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et d'autres textes issus de Conférence, le Conseil a consacré beaucoup de son temps à discuter de procédures et décidé de faire de même en 2004. Un programme de travail pertinent sur l'application des conférences est essentiel mais insuffisant. Sa délégation continuera à rechercher des moyens concrets de renforcer le rôle du Conseil, mécanisme central de coordination à l'échelle du système.

Décision orale sur le document présenté au titre du point 4 de l'ordre du jour

Le Président invite le Conseil (E/2003/87) à prendre note du rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Conseil économique et social sur l'application du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (E/2003/87).

Le Conseil prend note du rapport.

Le Président dit que des consultations sur les questions thématiques qui doivent être incluses dans le programme de travail pluriannuel vont commencer prochainement. Le message qui ressort de la session actuelle du Conseil est la nécessité du respect des engagements contractés à l'occasion des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Ne pas s'acquitter de ses engagements est un problème

politique qui alimente la défiance au sein du système multilatéral.

M^{me} Rasi (Finlande), Vice-Présidente, prend la présidence.

La Présidente, ouvrant le débat consacré aux questions diverses de la session de fond de 2003, dit que la complexité du débat est due à deux facteurs, à savoir le volume de travail qu'impliquent les examens et la transmission de directives au mécanisme subsidiaire du Conseil et au système des Nations Unies en général, ainsi que la complexité des questions elles-mêmes, car elles concernent tout l'éventail des questions économiques, sociales et environnementales traitées par les Nations Unies.

Généralement parlant, le Conseil s'occupe de quatre volets de questions. En premier lieu on trouve l'application des textes issus des conférences des Nations Unies. Ensuite il y a les questions d'actualité majeures et les réponses données par les Nations Unies, par exemple les questions liées au VIH/sida, la société de l'information, et la situation des pays qui sortent d'un conflit. Ensuite le Conseil doit examiner et orienter les travaux très divers du système des Nations Unies et du mécanisme subsidiaire du Conseil. Enfin il y a quelques questions de gestion interne qui appellent l'attention, telles que les indications au Secrétariat, l'accord sur les thèmes de la session de 2004, ou la modification des méthodes de travail.

M. Khan (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que la phase de suivi des textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des réformes demandées par l'Assemblée générale arrive à son terme. L'accent est actuellement mis sur la mise en œuvre. Un certain nombre d'outils ont été élaborés pour assister le Conseil dans cet effort, le plus important d'entre eux étant le rapport consolidé sur le travail de ses commissions techniques. Le Conseil peut souhaiter examiner son approche du dialogue avec l'Assemblée générale, notamment à la lumière de l'instruction de l'Assemblée selon laquelle le débat consacré aux questions de coordination du Conseil devrait à l'avenir jouer un rôle de premier plan. Et enfin, le Conseil devrait réfléchir une nouvelle fois à son mode de traitement des questions discutées au cours du débat consacré aux questions diverses et décider s'il recensera, comme par le passé, les éléments communs, les différences et les

recoupements, ou s'il choisira de mettre en lumière certains éléments utiles pour orienter les commissions techniques.

Application et suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)

- a) **Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement**
(A/57/319-E/2002/85; A/58/77-E/2003/62 et Add.1-2; E/2003/L.10)
- b) **Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**
(A/58/86-E/2003/81; E/2003/L.15)

M. Benmellouk (Observateur du Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine dit que, s'il est conscient que les deux sous-questions du point 6 de l'ordre du jour se rejoignent, il ne comprend pas comment les textes issus de deux conférences totalement distinctes peuvent être discutés en même temps.

M^{me} Serwer (États-Unis d'Amérique) dit que sur la base du calendrier établi par le Secrétariat, l'expert de sa délégation sur les pays les moins avancés (PMA) assiste actuellement à des consultations informelles majeures, au moment même où la question des PMA est discutée en séance plénière. En outre, sa délégation a préparé des déclarations distinctes pour chaque sous-question et ne sait absolument pas quand elles devront être présentées.

M. Seth (Secrétaire du Conseil) dit que le temps imparti au Conseil pour discuter tous les points de l'ordre du jour du débat consacré aux questions diverses est extrêmement limité, et qu'il a donc été décidé de regrouper certains points apparemment disparates mais désormais réunis pour gagner du temps. La logique, l'unité et le temps disponible ont été pris en compte en priorité dans l'organisation du calendrier. En fin de compte toutefois, il appartient au Conseil de décider de la meilleure organisation de son temps.

M. Wada (Japon) dit que compte tenu de l'importance des sous-questions 6 a) et 6 b) relatives à d'autres points discutés dans le cadre du débat consacré aux questions diverses, il serait peut-être utile

de leur accorder davantage de temps et de les traiter séparément.

La Présidente dit que les deux sous-questions ont déjà été examinées conjointement à New York mais elle est disposée à accéder aux souhaits du Conseil et à commencer par l'examen du seul point 6 a). Toutefois, en raison de contraintes de temps, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement présentera le point 6 b) aussitôt après.

M. Chowdhury (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (A/58/86-E/2003/81), dit que le rapport est la première déclaration globale sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, adopté en mai 2001. Il se concentre sur les sept engagements contractés à Bruxelles, à savoir encourager une action axée sur la population, bonne gouvernance aux niveaux national et international, renforcer les capacités humaines et institutionnelles, mettre en place les capacités de production nécessaire pour que les PMA bénéficient de la mondialisation, renforcer le rôle du commerce dans le développement, réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement, mobiliser des ressources financières.

Des progrès ont été réalisés depuis l'adoption du Programme de Bruxelles, mais son application demeure un défi pour la majorité des PMA en raison de leurs capacités nationales inadaptées, du coût élevé de l'application et du manque d'appropriation du Programme par le pays. Des mécanismes et des procédures de suivi efficaces doivent être mis en place afin de faciliter l'application cohérente et coordonnée du Programme au cours de la décennie à venir.

Selon les prévisions des Nations Unies, le nombre de personnes vivant avec moins de un dollar des États-Unis par jour dans les PMA s'élèvera à 420 millions d'ici à 2015. Seuls sept PMA, soit cinq de moins qu'en 2001, ont réalisé une croissance de leur PIB par habitant supérieure à 3 % en 2002. Le processus de développement des PMA s'est donc ralenti et il requiert des efforts internes et externes pour réussir.

Les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, qui sont traduits dans le Programme de Bruxelles, sont un défi décourageant pour les PMA, notamment l'objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

En dépit d'indications positives de progrès dans quelques PMA, le rapport montre que plusieurs domaines sont source de graves préoccupations. Le VIH/sida et d'autres maladies constituent une menace extrêmement sérieuse pour le développement. Il faut que le nombre de filles inscrites dans les écoles augmente. Les flux de ressources financières vers les PMA sont insuffisants par rapport à ce qui est nécessaire. D'un autre côté, le volume de l'aide publique au développement (APD) vers les PMA a augmenté et l'on peut s'attendre à ce que le Fonds de solidarité mondiale récemment créé fasse une priorité de la lutte contre la pauvreté dans les PMA.

Il est nécessaire de prêter une attention particulière à l'annulation de la dette des pays les plus défavorisés. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) profite à peu d'entre eux et elle est considérée dans certains milieux comme excessivement longue et lourde. Compte tenu de l'importance vitale du commerce pour les PMA, il est très important qu'ils continuent à prendre une part active aux négociations au sein de l'OMC et que leur adhésion à l'OMC soit accélérée, s'agissant de ceux qui n'en sont pas encore membres. Leurs partenaires de développement doivent également poursuivre leurs efforts pour ouvrir leurs marchés aux PMA et leur permettre de se trouver sur un pied d'égalité avec les autres pays.

Compte tenu du fait que peu de PMA ont réussi à créer les instances nationales et les bureaux de coordination prévus dans le Programme d'action de Bruxelles pour suivre son application, son bureau projette d'organiser un atelier pour les bureaux de coordination nationaux des PMA en janvier 2004, en vue de les aider à renforcer leurs capacités nationales et ainsi assumer leurs responsabilités de suivi et d'établissement de rapports au titre du Programme. En réponse à la résolution 56/227 de l'Assemblée générale, 13 organisations du système des Nations Unies ont pris des décisions particulières pour intégrer l'application du Programme d'action de Bruxelles dans leurs programmes de travail, et certaines ont même constitué des fonds spécialement destinés aux PMA. Entre-temps, des efforts sont déployés pour accroître l'investissement dans les PMA tout en favorisant le

développement durable dans le contexte du Pacte mondial. Les grandes conférences organisées depuis la Conférence de Bruxelles ont pris des engagements ciblés visant à répondre aux besoins des PMA, et la mise en œuvre effective de ces engagements augmentera les chances de réaliser des progrès tangibles dans ces pays. La coopération Sud-Sud et triangulaire peut jouer un rôle important dans la promotion d'une croissance soutenue et du développement durable dans les PMA et devrait faire partie intégrante du soutien de la communauté internationale à ces pays. Le réseau grandissant des organisations régionales et sous-régionales peut jouer un rôle significatif pour accroître cette coopération.

Le principe de partenariat est une composante du Programme d'action de Bruxelles, mais la majorité des PMA rencontre de grandes difficultés à répondre à la multitude de demandes qui leur sont adressées par différents partenaires, ce qui a des répercussions sur les coûts d'opportunité et de transaction. La combinaison des exigences des donateurs individuels et de celles d'instruments tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou les bilans communs de pays (BCP) sont une charge pour les PMA qui n'ont ni la capacité nationale requise ni les ressources pour réaliser les objectifs qui leur sont fixés dans les différents programmes. Le système des Nations Unies et les partenaires internationaux devraient s'efforcer de parvenir à un seul processus analytique placé sous la responsabilité nationale pour les stratégies de réduction de la pauvreté, afin de réduire la charge des gouvernements des PMA.

Son bureau s'est activement engagé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles par des consultations fréquentes avec les PMA et leurs partenaires de développement, et il a lancé le Forum de partenariat début 2003. Le Forum est une plate-forme où toutes les parties prenantes impliquées dans l'application du Programme d'action de Bruxelles peuvent échanger des informations et des points de vue sur leurs travaux en soutien aux efforts de développement des PMA. Son bureau a également lancé un site Web très apprécié pour offrir des informations actualisées sur les activités et les préoccupations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il profite de l'occasion qui lui est donnée de demander à toutes les parties prenantes de procéder à des contributions volontaires

au fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général en réponse à la résolution 57/276 de l'Assemblée générale pour soutenir les activités de son bureau.

Il appelle l'attention sur trois questions particulièrement importantes au regard des PMA et de son bureau. La première concerne le problème des pays retirés de la liste des PMA. La recommandation du Comité des politiques de développement, selon laquelle le Timor-Leste doit être inscrit sur la liste, est justifiée, mais celle de retirer le Cap-Vert et les Maldives de la liste doit être examinée avec soin car le reclassement perturbe l'économie d'un pays et ne doit être envisagé que si son développement est durable.

La deuxième question concerne les propositions du Secrétaire général relatives aux PMA qui doivent être discutées lors de la prochaine session du Conseil économique et social; il espère sincèrement que le Conseil les acceptera car il est vital d'accorder une attention plus soutenue à la cause des PMA, s'agissant de l'application du Programme d'action de Bruxelles.

La troisième question concerne la participation des représentants des PMA aux sessions du Conseil; leur participation est particulièrement nécessaire car le Conseil examinera désormais chaque année le Programme d'action. Les populations des PMA doivent faire face à de nombreux problèmes et obstacles en menant leurs réformes économiques et politiques : le soutien de leurs partenaires de développement est crucial pour saisir les opportunités offertes par le Programme d'action et devenir non pas uniquement les bénéficiaires du changement mais également ses acteurs.

Après une courte discussion de procédure à laquelle ont participé la Présidente, M. Khan (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) et M. Benmellouk (Observateur du Maroc), **la Présidente** invite l'observateur du Maroc à faire une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Benmellouk (Observateur du Maroc), prenant la parole sur le point 6 a) de l'ordre du jour au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les pays qu'il représente soutiennent pleinement les conclusions formulées dans le résumé du Président du Conseil économique et social de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation

mondiale du commerce (OMC) (New York, 14 avril 2003) (A/58/77-E/2003/62). La réunion de haut niveau a été une première mesure très utile dans le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey et il conviendrait que le Conseil s'appuie sur son succès pour évaluer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et mobilise la volonté politique nécessaire pour progresser dans ce processus. Il conviendrait également que le Conseil étudie avec soin la façon dont il peut le mieux contribuer au suivi de la Conférence, en gardant à l'esprit la proposition du Groupe des 77, selon laquelle il faudrait établir un groupe d'experts intergouvernemental à cette fin.

Les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion de haut niveau ont montré que, malgré la reconnaissance par des États Membres de la nécessité urgente de mettre en œuvre les accords conclus à Monterrey, on constate peu d'avancées dans ce sens. Ainsi, on n'a enregistré aucun progrès dans le domaine de l'accès aux marchés, où les mesures protectionnistes et les aides agricoles ont annulé les efforts des pays en développement d'utiliser le commerce international pour générer des ressources financières et relancer la croissance économique. La situation des pays qui dépendent de l'exportation des produits de base est plus difficile que jamais, compte tenu des hésitations des pays développés à corriger les attitudes arbitraires et injustes du commerce des produits de base.

Le succès de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC à Cancún dépendra essentiellement du fait que tous les intérêts des pays en développement soient ou non pris en compte dans les négociations commerciales. Les promesses faites à Monterrey d'augmenter l'APD de 12 millions de dollars des États-Unis par an n'ont pas été honorées, et l'APD est bien en dessous des 50 millions de dollars des États-Unis jugés nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Aucun progrès significatif n'a été réalisé dans la réduction de la dette extérieure : peu de pays bénéficient de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et les problèmes des autres pays en développement ayant des charges de la dette importantes ne sont toujours pas traités sérieusement. Il reste beaucoup à faire si les pays développés veulent s'acquitter des engagements pris à Monterrey, s'agissant de la cohérence des politiques financière, monétaire et commerciale.

Les derniers développements des efforts pour impliquer les pays en développement dans le processus décisionnel des institutions financières internationales ne sont pas encourageants; ils n'ont toujours pas le statut qu'ils méritent au regard de leur importance économique et de leur place dans le système commercial mondial. Il espère que le Comité de développement des institutions de Bretton Woods traitera ce problème en profondeur lors de sa prochaine réunion.

L'absence de progrès dans la mise en œuvre des accords conclus à Monterrey est essentiellement due à une absence de volonté politique. Sans l'aide et l'assistance de la communauté internationale, les propres efforts des pays en développement sont voués à l'échec. La création d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey devrait être prioritaire sur l'agenda du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement en octobre 2003.

Mettant en lumière quelques aspects du projet de résolution présenté par sa délégation au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur la Conférence internationale sur le financement du développement (E/2003/L.10), il souligne le lien entre la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la réalisation des objectifs du Millénaire, l'importance de rester engagé dans le processus de Monterrey, la nécessité de mesures spécifiques pour s'acquitter des engagements contractés à Monterrey et l'invitation lancée à la CNUCED – Conseil du commerce et du développement – de participer à la réunion spéciale de haut niveau en tant que partenaire à part entière dans le suivi du Consensus de Monterrey.

M. Simonetti (Italie), prenant la parole sur le point 6 a) au nom de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion que sont Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, dit que le Consensus de Monterrey représente un pas en avant important pour la communauté internationale, qui donne lieu à des engagements concrets de partenariat pour le développement et reconnaît le rôle de toutes les parties prenantes. Le partenariat est vital pour la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies qui font partie du processus plus large de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Bien que l'Union soit déjà le principal fournisseur d'APD, elle s'est engagée formellement à augmenter le niveau de l'APD à 0,39 % de son investissement national brut (INB) d'ici à 2006, ceci constituant une première étape vers la réalisation de l'objectif des Nations Unies de 0,7 %. Toutefois, une augmentation significative de l'APD globale devrait être accompagnée d'une plus grande efficacité et responsabilité dans le cadre des programmes financés par l'APD et d'une harmonisation accrue des politiques des donateurs.

Chaque pays étant le premier responsable de son propre développement économique, un environnement macroéconomique national sain et un climat d'investissement favorable sont la base d'un développement durable et d'une croissance de l'économie. L'Union s'est engagée à fournir un soutien accru en matière d'assistance liée au commerce, notamment des fonds pour améliorer le renforcement des capacités dans ce domaine afin de résoudre les contraintes de l'offre. L'intégration régionale et le soutien au commerce Sud-Sud sont également essentiels.

Les pays développés peuvent continuer à contribuer au financement du développement en évaluant les instruments de financement alternatifs et en travaillant activement à clarifier les questions ayant trait aux biens publics mondiaux. L'Union continuera à prendre une part active aux discussions sur ces thèmes et à soutenir les travaux du Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux.

Il se félicite des grands progrès réalisés à ce jour dans le contexte de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et reconnaît la nécessité d'accorder une attention plus grande à la question de la permanence de la dette, en particulier pour les pays à faible revenu mais non PPTE, dans des cas exceptionnels.

L'Europe est en faveur d'un travail cohérent et d'une démarche participative à l'échelon mondial. Elle se félicite des efforts en vue de renforcer la voix des pays en développement dans les décisions économiques internationales, notamment la décision de l'OMC de faciliter l'adhésion des PMA. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale doivent continuer à jouer un rôle important pour renforcer le système financier international. La coopération entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC est essentielle à cet égard. L'Union se

félicite de leur appropriation du Consensus de Monterrey et de leur volonté de le mettre en œuvre.

Le dialogue de haut niveau lors de la prochaine session de l'Assemblée générale sera une bonne opportunité d'examiner l'application des engagements contractés et de faire avancer le processus. Différentes parties prenantes, y compris l'Union, sont restées totalement engagées à l'égard de la mise en œuvre et du suivi des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il prie instamment tous les autres partenaires et parties prenantes de faire preuve d'un même sens de l'engagement.

M. Biaou (Bénin), prenant la parole sur le point 6 b) de l'ordre du jour au nom des PMA, dit qu'il se félicite de la possibilité d'examiner l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; il s'agit d'une première depuis l'adoption du Programme lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en 2001.

Eu égard à la nécessité de rechercher des résultats concrets, une proposition a été adoptée en vue de créer un mécanisme distinct et transparent pour mettre en œuvre, suivre et examiner le Programme d'action de Bruxelles. Il a été demandé au Secrétaire général de jouer un rôle majeur dans l'application du Programme d'action par l'intermédiaire du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Bien que le rapport du Secrétaire général (A/58/86-E/2003/81) offre une profusion d'informations, il y a quelques points particuliers sur lesquels il souhaite revenir. Dans sa résolution 2002/33, le Conseil a demandé au Haut Représentant de lui présenter un rapport complet sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action lors de la session de fond de 2003 dans un format approprié, tel qu'un tableau, mais le rapport ne répond pas à cette demande innovante. De plus, une première version non officielle a été diffusée uniquement en anglais, et la version finale n'a été disponible que très tard, rendant ainsi la tâche difficile pour un grand nombre de PMA d'accorder la considération requise à son contenu. Il prie instamment le Secrétaire général de veiller à la présentation sans retard des prochains

rapports dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Il est regrettable que la structuration du rapport annoncée au paragraphe 6, avec une présentation séparée des activités des PMA d'une part, et du système des Nations Unies et de la communauté des donateurs d'autre part, n'ait pas été respectée de manière à fournir des informations concrètes sur la réalisation des objectifs fixés par l'un ou l'autre groupe. Il est également regrettable que la structure du rapport ne reprenne pas la structure recommandée dans le Programme d'action de Bruxelles, qui a pour but de fournir des informations sur les réalisations annuelles dans des secteurs spécifiques. Les statistiques temporelles présentées dans le rapport sont très confuses. En outre, contrairement à la déclaration faite au paragraphe 8, le Programme d'action de Bruxelles ne s'attache pas essentiellement au rôle des femmes et à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il s'intéresse davantage à l'élimination de l'extrême pauvreté. S'agissant de lutter contre la pauvreté, il est bien évidemment essentiel d'accorder l'attention requise au renforcement des capacités des femmes.

Le rapport fournit très peu d'informations sur le premier des sept engagements du Programme d'action, à savoir les mesures concrètes prises par les PMA et leurs partenaires pour encourager une action axée sur la population, et sur l'impact de ces mesures sur leur développement. De plus, le rapport semble considérer la participation des PMA aux ateliers, instances et séminaires comme un critère de bonne gouvernance aux niveaux national et international (engagement 2). Les quatre engagements souffrent d'une absence de données et du non-respect de la structure indiquée dans le Programme d'action.

S'il déplore qu'aucune indication ne soit donnée sur le montant total des ressources mobilisées au cours de la période de référence (engagement 7), il remercie les pays qui ont dépassé l'objectif de fournir 0,2 % de leur PIB au titre de l'APD. Il remercie également les autres pays partenaires d'avoir soutenu les PMA par différents moyens, sachant que leurs contributions sont masquées par l'absence de données disponibles.

Il prie instamment le Secrétaire général de faciliter la participation des délégations des PMA aux travaux des sessions de fond du Conseil. À l'avenir, il conviendrait que le Conseil consacre une journée

entière à un examen plus approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Le Bureau du Haut Représentant devrait être renforcé par le recrutement de personnels qualifiés grâce à la contribution de tous les partenaires. Le Bureau devrait améliorer sa collaboration avec le Président du Bureau de coordination des pays les moins avancés et avec les structures nationales responsables de l'application du Programme d'action. Le Comité des politiques de développement des Nations Unies devrait également être impliqué dans l'analyse du Programme d'action de Bruxelles sur toute la décennie 2001-2010. Il serait bon de ne pas modifier le statut des PMA jusqu'à l'évaluation finale du Programme en 2010.

En conclusion, il dit que le Conseil devrait demander aux agences et aux organisations du système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et à d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales qui ont décidé d'intégrer le Programme d'action de Bruxelles dans leur programme de travail de fournir des informations annuelles sur leurs activités d'aide aux PMA, conformément à leurs mandats respectifs.

M. Benmellouk (Observateur du Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il s'oppose à la procédure suivie, qui est tout à fait sans précédent et compliquera le travail du Conseil. Il ne comprend pas pourquoi des déclarations sont faites au titre du point 6 b) de l'ordre du jour alors que le Conseil n'a pas encore achevé son examen du point 6 a). Sa délégation souhaite faire une déclaration séparée sur chaque sous-question. Le Conseil n'a jamais décidé ou donné l'autorisation de tenir un seul débat sur deux sous-questions distinctes.

M. Khan (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que, s'il a bien conscience de la préoccupation exprimée par l'observateur du Maroc, la liste des intervenants a été établie sur la base du programme de travail qui couvre les deux sous-questions. Organiser un seul débat sur deux sous-questions séparées n'est pas une pratique nouvelle. Outre l'impossibilité due à des contraintes de temps, il est peu probable qu'une délégation veuille faire une déclaration séparée sur chaque sous-question inscrite à l'ordre du jour.

Toutefois, à la lumière de la précédente décision du Conseil de séparer l'examen des sous-questions 6 a) et 6 b), des efforts seront engagés avant la prochaine

séance pour connaître les délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 6 de l'ordre du jour, sous-question a) et celles qui souhaitent intervenir au titre de la sous-question 6 b). Le choix appartient entièrement à chaque délégation. Deux listes distinctes d'intervenants seront dès lors établies pour la séance de l'après-midi. Toutefois, des difficultés peuvent se présenter du fait que quelques délégations ont préparé une déclaration unique pour les deux sous-questions.

La Présidente informe le Conseil que les méthodes de travail employées ici sont les mêmes que celles qui ont été utilisées lors des sessions précédentes. En raison de contraintes de temps, il n'est pas possible d'avoir des débats séparés sur chaque sous-question inscrite à l'ordre du jour. Des efforts seront faits pour trouver une solution satisfaisante au problème avant la prochaine séance.

La séance est levée à 13 h 5.